

BOURSES POST-ETUDES

Projets de courts métrages d'animation

Dossier 2021

Version juin 2021

Demande de soutien sélectif

Vous trouverez dans ce document le règlement du soutien sélectif de Ciclic Centre-Val de Loire pour les bourses post-études.

Ce dossier peut être téléchargé sur www.ciclic.fr.

Afin d'accompagner les films à toutes les étapes de leur fabrication, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire a créé Ciclic Animation, une résidence dédiée au cinéma d'animation. Les équipes accueillies disposent des infrastructures nécessaires à la fabrication de films d'animation.

La bourse post-études est issue d'un partenariat avec l'École de la Poudrière et permet d'aider de jeunes réalisateurs à développer des projets personnels le plus rapidement possible. Cette aide fait maintenant partie d'un tissu complet de dispositifs en faveur du cinéma d'animation qui permettront de créer un environnement favorable à l'émergence de jeunes talents et d'une dynamique nouvelle et attractive en région Centre-Val de Loire.

REGLEMENT

1 - ADMISSIBILITE DU PROJET

Ce dispositif est ouvert à toutes personnes physiques intervenant au titre d'auteur, quelle que soit sa domiciliation y compris dans l'Espace Economique Européen (EEE), répondant aux conditions suivantes :

Ces bourses sont attribuées uniquement aux étudiants sortis de l'École de la Poudrière dans l'année scolaire précédente, quelle que soit leur nationalité, et souhaitant se lancer le plus vite possible dans la réalisation d'un projet personnel.

Les projets devront être des courts métrages d'animation, en cours de concept, d'écriture ou de développement (toutes les techniques d'animation sont éligibles).

2 - MONTANT DU SOUTIEN

Le montant de l'aide versée directement au réalisateur est de 3 000 € forfaitaire par projet.

Cette aide lui sera directement versée en droits d'auteur, cotisations dues à l'Agessa incluses. Ciclic Centre-Val de Loire s'engage à s'acquitter auprès de l'Agessa des cotisations sociales et des contributions diffuseur et formation professionnelle.

3 - MODALITES DE SELECTION

La sélection des projets sera faite conjointement par l'École de la Poudrière (directrice et directeur des études) et par Ciclic Centre-Val de Loire (responsable Ciclic Animation) après un entretien avec le(s) porteur(s) de projet.

4- INTENSITE DES AIDES

Conformément aux conditions mises en place par le règlement n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (dit RGEC) (tel que modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020), l'intensité de l'aide publique cumulée par projet doit être limitée à 50% du budget de production, à l'exception des œuvres difficiles et à petit budget, dont la Commission a autorisé les taux d'intensité suivants :

- court métrage : 80% du budget

5 - ENGAGEMENTS DE L'ECOLE ET DU REALISATEUR

Le réalisateur informera Ciclic Centre-Val de Loire des étapes importantes de la préparation, de la production, de la réalisation et de la diffusion de l'œuvre. Il fera figurer au générique du film la mention suivante : « Avec le soutien de Ciclic-Région Centre-Val de Loire ».

Il s'engage aussi à suivre le cursus d'accompagnement proposé par Ciclic Centre-Val de Loire et la Poudrière.

6 - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Le soutien aux bourses post-études est financé par la Région Centre-Val de Loire.

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (dit RGEC) (tel que modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020).

7 - CONTACT

Ciclic Animation

Eric Réginaud
Chargé de mission Ciclic Animation
eric.reginaud@ciclic.fr

3 allée de Yorktown
41100 VENDOME
Tel : 02 47 56 08 08

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Les candidats devront adresser :

- **1 exemplaire** complet du dossier (**en un seul fichier PDF, incluant les liens de visionnage actifs et vérifiés**) via le lien formsite prévu à cet effet sur la page du dispositif : <http://animation.ciclic.fr/partenariats/la-poudriere>